

Compte rendu de la réunion du CCAS de Mirabel 15 avril 2024

Convocation en date du 15 avril 2024

Ouverture de la réunion à 19h05

Présents:

Monsieur Gilbert Marcon Maire de Mirabel et Président du CCAS,
Madame Mélanie Gente, Monsieur Nicolas Guischet, Madame Yveline Defudes, Monsieur Stéphane Bour, Monsieur Alain Mathon

Absents excusés :

Monsieur Thibault Bertrand ayant donné pouvoir à Madame Yveline Defudes
Monsieur Henri Vernet.

Absents : Madame Lucie Bruno

Secrétaire de séance : Stéphane Bour.

1. Validation du compte-rendu de la dernière réunion CCAS

Le compte rendu du 15 décembre 2023 est validé à l'unanimité

2. Vote du compte administratif 2023 du budget du CCAS

Le compte administratif 2023 se décompose comme suit :

Report 2022	7 890.08 €
Recettes 2023	3 000 €
Total recettes 2023	10 890.08 €
Dépenses 2023	2 792.19 €
Résultat 2023	8 097.89

Les dépenses sont constituées des colis distribués aux personnes n'ayant pas pu se déplacer pour le repas des aînés et du repas (traiteur, animateur et boissons)

Un excédent 2023 de 8 097.89€ sera à reporter sur le compte 02 pour l'année 2024

3. Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget du CCAS

Le compte de gestion 2023 totalisant 2 792.19 € de dépenses est validé à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2023

La décision d'affectation du résultat 2023 d'un montant de 8 097.89€ est affecté au compte en report à nouveau est validée à l'unanimité.

5. *Examen et vote du Budget primitif 2024 du CCAS*

Le budget primitif 2024 se décompose comme suit :

Report 2023	8 097.89 €
Recettes 2024	3 000 €
Total recettes 2023	11 097.89 €
Dépenses de fonctionnement 2024	11 097.89 €

Le montant porté au budget primitif est de 11 097.89 €

Les actions validées pour l'année en cours sont les suivantes :

- Repas des aînées
- Colis pour les aînés ne pouvant se déplacer pour bénéficier du repas
- Bon de 50€ d'achat pour les enfants nés de parents habitant Mirabel au magasin Autour de Bébé à Saint Etienne de Fontbelon. Cette mesure est mise en place en date du 1^{er} janvier 2024.

Le CCAS vote à l'unanimité des membres présents le budget présenté

6. *Création d'une ligne budgétaire "fêtes et cérémonies"*

La création d'une ligne est nécessaire pour "Fêtes et Cérémonies" est nécessaire pour que le CCAS soit autorisé à réaliser des dépenses spécifiques à ces événements à hauteur de 300€.

7. *Questions diverses*

Fin de la séance : 19h50

Stéphane Bour, secrétaire de séance

